

AVIS DE CONCOURS



Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, au titre de l'année 2023, le concours d'

AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE

Catégorie C - Femme / Homme

Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (conformément aux dispositions du décret n° 2010.311 du 22 mars 2010).

- **Nombre de postes : 120 postes (concours externe : 72 ; concours interne : 36 ; troisième concours : 12)**
- **Épreuves écrites d'admissibilité : le mercredi 11 octobre 2023**, au Parc des expositions Le Chorus à Vannes (56) et au siège du CDG 35 à Thorigné-Fouillard (35).

Le centre de gestion d'Ille et Vilaine se réserve la possibilité de modifier ces dates et/ou lieux., au regard des contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives.

Conditions d'inscription		Période d'inscription
Concours externe	<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance* ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>* ou CAP accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 28 février 2017).</p> <p>Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le formulaire d'inscription.</p>	<p>L'inscription au concours se déroulera en 2 étapes :</p> <p>1- Ouverture de la pré-inscription en ligne</p> <p>du 14 mars 2023 au 19 avril 2023 inclus, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>Une préinscription en ligne au concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, session 2023, sera ouverte :</p>
Concours interne	<p>Le concours interne est ouvert notamment aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, (...) et justifiant <u>au 1^{er} janvier 2023 de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel</u>, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Les candidats doivent également être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions, soit le 27 avril 2023.</p>	<p>- sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine : www.cdg35.fr ;</p> <p>- par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr ;</p> <p>La préinscription en ligne, générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.</p>
Troisième concours	<p>Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, <u>au 11 octobre 2023</u>, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature ; - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte</p>	<p>2- Validation en ligne de l'inscription</p> <p>du 14 mars 2023 au 27 avril 2023 inclus, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat.</p> <p>En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 27 avril 2023, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.</p>